

Sapins de Noël

Afin d'éviter le gaspillage et de limiter le coût à la charge de la collectivité, des sapins « Nordmann » (120-170 cm) seront vendus **au prix de CHF 20.--** pour autant qu'ils soient réservés **d'ici au 8 décembre 2022** par téléphone au bureau communal ou par courriel à l'adresse greffe@onnens.ch

Venez chercher votre sapin le mercredi 14 décembre 2022 à la cantine (place de sport, rue des Verchères), de 16h00 à 18h00. Des marrons chauds vous y attendront !



Fenêtres de l'Avent

La Municipalité vous invite à participer au calendrier « Fenêtres de l'Avent » du 1^{er} au 24 décembre 2022.

Les fenêtres s'illumineront, les unes après les autres, chaque soir à partir de 17h30 selon un calendrier à définir. Vous avez la possibilité de :

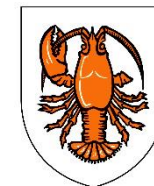
- Décorer une fenêtre et l'illuminer à une date définie ou
- Idem + offrir, en toute simplicité, à l'extérieur de votre maison un verre de thé, une soupe, une friandise, le soir où s'illuminera votre fenêtre.

Inscriptions jusqu'au 15 novembre 2022 auprès du greffe communal.

Un tout-ménage sera envoyé fin novembre avec les emplacements des fenêtres de l'Avent. Il sera également affiché au pilier public et sur le site internet de la commune.

La Municipalité

Onnens, le 2 novembre 2022



Informations communales



Municipalité d'Onnens

Rue du Pontet 11
☎ 024 436 16 69
greffe@onnens.ch

Ouverture du bureau communal :

Lundi : 18h00 – 19h00
Mardi : 8h30 – 10h30
Jeudi : 14h00 – 16h00

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a été fixée au
lundi 12 décembre 2022

Les personnes qui souhaitent être assermentées à cette séance sont priées de s'adresser par écrit auprès de M. Blaise Longchamp, Rue des Vignes 5, à Onnens (president.conseil@onnens.ch).

Souper villageois

La Jeunesse d'Onnens organise son traditionnel « souper villageois » le samedi 12 novembre 2022 à la grande salle.

Au menu :

Apéro offert dès 18h30
Fondue moitié-moitié
Meringues crème double et café
Au prix de CHF 25.--



Réservez votre place d'ici au lundi 7 novembre 2022, par message, auprès d'Aurélien Cornuz au 079 584 00 06.

Merci pour votre soutien !

Chiens

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat, la Municipalité rappelle aux détenteurs de chien(s) qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal :

- a) les chiens acquis ou reçus en 2022
- b) les chiens nés en 2022 et restés en leur possession
- c) les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2022, pour radiation

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Risques de pénuries / pannes d'électricité

Vous avez certainement déjà entendu les recommandations à prendre au quotidien pour effectuer des économies d'énergie, telles que l'aération des pièces, la température de l'eau chaude, la diminution de la température ambiante, cuisiner à couvert, l'éclairage...

La Municipalité vous invite à en prendre connaissance selon les liens ci-dessous :

www.stop-gaspillage.ch / www.energie-environnement.ch

Le canton étudie différents scénarios allant d'économies, restrictions, contingentement jusqu'au délestage du réseau électrique. La commune vous transmettra de plus amples informations dans un prochain tout-ménage.

Merci pour votre contribution !

Téléthon 2022

Le samedi 3 décembre 2022, à partir de 8h00, un stand sera installé devant la Station-Service pour une récolte de fonds.

Dès 11h00, à la Cour de Bonvillars, apéritif en musique, suivi d'un repas.

**Jules le renard vous donne rendez-vous pour
la 35ème édition du Téléthon**



Merci pour votre soutien !

